



CONSULTA

Conditions générales

Rüti ZH, 01.10.2020

Les conditions générales régissent la conclusion d'un contrat de conseil entre le client et Consulta AG Wirtschafts- und Unternehmensberatung.

I- Champ d'application

Les présentes conditions générales (ci-après « CG ») s'appliquent à toutes les relations contractuelles entre Consulta AG Wirtschafts- und Unternehmensberatung, Villa Weber, Dorfstrasse 21, CH-8630 Rüti (ci-après « Consulta ») et ses clients dans le domaine d'activité « Plan de succession », pour l'« Inscription » ainsi que dans d'autres domaines d'activité se référant aux présentes CG.

Est considérée comme client toute personne morale ou physique ayant son siège ou son domicile en Suisse et entretenant en relation d'affaires avec Consulta. Les CG ainsi que la déclaration de protection des données peuvent subir de temps à autre des modifications. Consulta vous prie de lire attentivement les dispositions en vigueur lors de chaque commande.

Les présentes CG sont réputées expressément acceptées par le client lors de la transmission d'une commande ou de la conclusion d'un contrat. Consulta part du principe que le client a lu et accepté les CG lorsqu'il effectue une commande.

Les présentes CG s'appliquent de manière exclusive. Toute condition contraire, complémentaire ou dérogeant aux présentes CG requiert une confirmation écrite expresse de la part de Consulta pour être valable.

L'offre de Consulta relative au « Plan de succession » – à l'exception de la solution individuelle – ainsi qu'à l'« Inscription » ne s'adresse qu'aux clients ayant leur siège ou leur domicile en Suisse. Les commandes et les contrats conclus avec des clients étrangers ne peuvent actuellement pas être acceptés ni exécutés. Si vous êtes un client étranger, nous vous remercions de nous contacter par e-mail : succession@consulta.swiss.

Consulta AG
Wirtschafts- und
Unternehmensberatung

Villa Weber
Case postale 252
8630 Rüti ZH

Tél. +41 55 250 55 55

www.consulta.swiss



CONSULTA

II- Offre et conclusion du contrat

L'offre relative au « Plan de succession » correspond aux paquets figurant sur le site Internet. Le paquet succession s'adresse aux PME comptant jusqu'à vingt collaborateurs. Le client sélectionne sur le site Internet l'un des paquets suivants.

– **Paquet succession standard :**

Consulta bénéficie de l'exclusivité pour le règlement de la succession pendant la durée du contrat.

- Evaluation de l'entreprise
Nous calculons la valeur de votre entreprise en nous basant sur la méthode de la valeur de rendement majorée de la valeur intrinsèque non opérationnelle, qui est indiquée séparément pour des raisons fiscales.
- Profil de l'entreprise
Nous établissons un profil détaillé de l'entreprise, qui peut être présenté aux acquéreurs potentiels.
- Evaluation stratégique
Afin d'évaluer l'entreprise et d'établir son profil, nous effectuons avec vous différentes analyses stratégiques.
- Conseil juridique et fiscal
Nos experts vous assistent pour toutes les questions juridiques et fiscales relatives à la succession dans le cadre des présentes CG.
- Microsoft SharePoint^{®1} et Navigateur-Succession[®]
Cette solution vous permet, ainsi qu'aux autres personnes autorisées, d'accéder à des documents clés et de travailler en ligne avec nous.

Si, au cours du processus, la variante de succession choisie s'avère irréaliste ou impossible, le contrat reste en vigueur. Consulta mettra alors en œuvre une variante de succession alternative avec vous.

¹ Microsoft SharePoint[®] est basé sur une application web de Microsoft. La déclaration de protection des données de Microsoft peut être consultée sous le lien suivant : <https://privacy.microsoft.com/fr-FR/privacystatement>.



CONSULTA

– Paquet spécial FBO :

Consulta bénéficie de l'exclusivité pour le règlement de la succession pendant la durée du contrat.

- Evaluation de l'entreprise
Nous calculons la valeur de votre entreprise en nous basant sur la méthode de la valeur de rendement majorée de la valeur intrinsèque non opérationnelle, qui est indiquée séparément pour des raisons fiscales.
- Profil de l'entreprise
Nous établissons un bref profil de l'entreprise, qui peut être présenté aux acquéreurs potentiels.
- Formation stratégique pour la famille
Nous vous présentons les prochaines étapes que vous devrez franchir, en tenant compte de la situation des différents membres de la famille.
- Conseil juridique et fiscal
Nos experts vous assistent pour toutes les questions juridiques et fiscales relatives à la succession dans le cadre des présentes CG.
- Microsoft SharePoint® et Navigateur-Succession®
Cette solution vous permet, ainsi qu'aux autres personnes autorisées, d'accéder à des documents clés et de travailler en ligne avec nous.
- Modération et communication
Nous menons des entretiens structurés avec tous les participants et vous assistons pour la communication interne et externe.
- Financement
Nous vous aidons en matière de financement et lors des négociations avec la banque.

Si, au cours du processus, la variante de succession choisie s'avère irréaliste ou impossible, le contrat reste en vigueur. Consulta mettra alors en œuvre une variante de succession alternative avec vous.

Consulta AG
Wirtschafts- und
Unternehmensberatung

Villa Weber
Case postale 252
8630 Rüti ZH

Tél. +41 55 250 55 55

www.consulta.swiss



CONSULTA

– Paquet spécial MBO :

Consulta bénéficie de l'exclusivité pour le règlement de la succession pendant la durée du contrat.

- Evaluation de l'entreprise
Nous calculons la valeur de votre entreprise en nous basant sur la méthode de la valeur de rendement majorée de la valeur intrinsèque non opérationnelle, qui est indiquée séparément pour des raisons fiscales.
- Profil de l'entreprise
Nous établissons un bref profil de l'entreprise, qui peut être présenté aux acquéreurs potentiels.
- Evaluation stratégique
Afin d'évaluer l'entreprise et d'établir son profil, nous effectuons avec vous différentes analyses stratégiques.
- Conseil juridique et fiscal
Nos experts vous assistent pour toutes les questions juridiques et fiscales relatives à la succession dans le cadre des présentes CG.
- Microsoft SharePoint® et Navigateur-Succession®
Cette solution vous permet, ainsi qu'aux autres personnes autorisées, d'accéder à des documents clés et de travailler en ligne avec nous.
- Modération et communication
Nous menons des entretiens structurés avec tous les participants et vous assistons pour la communication interne et externe.
- Financement
Nous vous aidons en matière de financement et lors des négociations avec la banque.

Si, au cours du processus, la variante de succession choisie s'avère irréaliste ou impossible, le contrat reste en vigueur. Consulta mettra alors en œuvre une variante de succession alternative avec vous.

Consulta AG
Wirtschafts- und
Unternehmensberatung

Villa Weber
Case postale 252
8630 Rüti ZH

Tél. +41 55 250 55 55

www.consulta.swiss



CONSULTA

– Paquet spécial M&A :

Consulta bénéficie de l'exclusivité pour le règlement de la succession pendant la durée du contrat.

- Evaluation de l'entreprise
Nous calculons la valeur de votre entreprise en nous basant sur la méthode de la valeur de rendement majorée de la valeur intrinsèque non opérationnelle, qui est indiquée séparément pour des raisons fiscales.
- Profil de l'entreprise
Nous établissons un profil détaillé de l'entreprise, qui peut être présenté aux acquéreurs potentiels.
- Evaluation stratégique
Afin d'évaluer l'entreprise et d'établir son profil, nous effectuons avec vous différentes analyses stratégiques.
- Conseil juridique et fiscal
Nos experts vous assistent pour toutes les questions juridiques et fiscales relatives à la succession dans le cadre des présentes CG.
- Microsoft SharePoint® et Navigateur-Succession®
Cette solution vous permet, ainsi qu'aux autres personnes autorisées, d'accéder à des documents clés et de travailler en ligne avec nous.
- Choix des acquéreurs
Nous établissons avec vous une longue liste des acquéreurs potentiels puis les contactons de manière anonyme.
- Négociations de vente
Nous élaborons avec vous une stratégie de négociation ciblée et conduisons les négociations de vente avec les acquéreurs potentiels.

Si, au cours du processus, la variante de succession choisie s'avère irréaliste ou impossible, le contrat reste en vigueur. Consulta mettra alors en œuvre une variante de succession alternative avec vous.

Consulta AG
Wirtschafts- und
Unternehmensberatung

Villa Weber
Case postale 252
8630 Rüti ZH

Tél. +41 55 250 55 55

www.consulta.swiss



CONSULTA

– **Solution individuelle :**

- Pour les solutions individuelles, les conditions contractuelles proposées sont basées sur les présentes CG puis un contrat est signé. Les conditions spécifiques du contrat s'appliquent (p. ex. : durée, taux horaires, commission).

Les paquets comprennent un nombre déterminé d'heures de travail. Les heures suivantes sont comprises dans les paquets :

- Pour le conseil fiscal, les paquets standard et spéciaux (FBO, MBO, M&A) comprennent un maximum de 8 heures de travail. Toutes les heures supplémentaires sont facturées sur la base du travail effectué.
- Pour le conseil juridique / les services juridiques, les paquets standard et spéciaux (FBO, MBO, M&A) comprennent un maximum de 16 heures de travail. Toutes les heures supplémentaires sont facturées sur la base du travail effectué.

III- Absence d'offre

La présentation des services sur le site Internet de Consulta ne constitue pas une offre juridiquement contraignante, mais un catalogue en ligne ayant valeur indicative.

Plan de succession : Le contrat est conclu lorsqu'un paquet est sélectionné, que le formulaire d'offre est rempli puis renvoyé et que Consulta a confirmé, de manière appropriée, accepter de fournir le service. Consulta n'est pas tenue d'accepter les commandes ou les demandes de clients ni de répondre à celles-ci.

Inscription : Le contrat est conclu lorsque le formulaire d'inscription est rempli puis renvoyé, que l'adresse e-mail du client est confirmée au moyen d'un lien envoyé par e-mail et que Consulta confirme, de manière appropriée, accepter de fournir le service. Consulta n'est pas tenue d'accepter les commandes ou les demandes de clients ni de répondre à celles-ci.

Consulta AG
Wirtschafts- und
Unternehmensberatung

Villa Weber
Case postale 252
8630 Rütli ZH

Tél. +41 55 250 55 55

www.consulta.swiss



CONSULTA

IV- Prix

a. « Plan de succession »

– **Paquet standard**

- Versement unique : CHF 8'900 + une commission de 8 % du prix de vente versée uniquement en cas de réussite (tel que défini dans les CG)
- Versements trimestriels : CHF 10'000 payables en 8 mensualités (chacune de CHF 1'250) + une commission de 8 % du prix de vente versée uniquement en cas de réussite (tel que défini dans les CG)

– **Paquet spécial**

- Versement unique : CHF 10'800 + une commission de 7 % du prix de vente versée uniquement en cas de réussite (tel que défini dans les CG)
- Versements trimestriels : CHF 12'000 payables en 8 mensualités (chacune de CHF 1'500) + une commission de 7 % du prix de vente versée uniquement en cas de réussite (tel que défini dans les CG)

– **Solution individuelle**

- Les conditions spécifiques du contrat s'appliquent (p. ex. : durée, taux horaires, commission).

Dans la mesure où d'autres heures de travail de spécialistes sont nécessaires, celles-ci sont facturées aux taux horaires généraux de Consulta :

Actuellement, les taux horaires généraux de Consulta applicables sont les suivants :

- CHF 325 Avocat et expert fiscal
- CHF 275 Associé
- CHF 225 Business Consultant

Dans le cas d'une donation (qui correspond également à un cas de réussite) et dans d'autres opérations semblables à une vente pour lesquelles aucun prix de vente ne peut être déterminé, la commission est calculée sur la base de l'évaluation de l'entreprise effectuée par Consulta.

Consulta AG
Wirtschafts- und
Unternehmensberatung

Villa Weber
Case postale 252
8630 Rüti ZH

Tél. +41 55 250 55 55

www.consulta.swiss



CONSULTA

Sous réserve d'offres contraires, tous les prix s'entendent en francs suisses (CHF). Tous les prix s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA) éventuellement applicable. La prolongation du contrat au-delà des 24 mois n'entraîne aucun frais supplémentaire.

Consulta se réserve le droit de modifier les prix à tout moment. Les prix applicables au client sont ceux en vigueur et figurant sur le site Internet www.nachfolge-navigator.ch au moment de la conclusion du contrat.

Ce dernier peut s'inscrire sur le site Internet de Consulta pour le Navigateur-Succession. Si le client est déjà inscrit, les frais d'inscription sont déduits du prix du paquet. Il reste en outre inscrit jusqu'à la fin du mandat. L'inscription ne donne lieu à aucun autre frais.

Les clients adressés par AXA bénéficient d'un rabais, valable exclusivement pour le paquet standard et pour le paquet spécial. Il doit alors saisir l'adresse e-mail de son conseiller AXA dans le champ « code promotionnel ».

b. « Inscription »

Le prix de l'inscription s'élève à CHF 300 par an. Les deux premières semaines sont gratuites. Pendant cette période (arrivée), le client peut se départir du contrat par écrit. En cas de retrait, aucun frais n'est perçu. Sous réserve d'offres contraires, tous les prix s'entendent en francs suisses (CHF). Tous les prix s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA) éventuellement applicable.

Consulta se réserve le droit de modifier les prix à tout moment. Les prix applicables sont ceux en vigueur et figurant sur le site Internet www.nachfolge-navigator.ch au moment de la conclusion du contrat. Les prix en vigueur au moment de la conclusion du contrat s'appliquent au client. En cas de prolongation, Consulta peut appliquer les nouveaux prix pour l'année suivante.

V- Rémunération du travail – commission de vente en cas de réussite dans le cadre du plan de succession

La rémunération est versée conformément aux dispositions contractuelles. Elle est constituée d'un versement unique (« versement unique ») ou d'une rémunération due trimestriellement (« versements trimestriels ») ainsi que d'une éventuelle commission de

Consulta AG
Wirtschafts- und
Unternehmensberatung

Villa Weber
Case postale 252
8630 Rüti ZH

Tél. +41 55 250 55 55

www.consulta.swiss



CONSULTA

vente conformément à la description du paquet choisi par le client et confirmé par Consulta.

Cas de réussite :

Les situations suivantes constituent des cas de réussite (« cas de réussite »), pour lesquels la commission de vente est due (voir les frais).

Le client verse à Consulta une commission de vente lorsqu'un contrat de vente est conclu dans le cadre du présent contrat. Est assimilé à un contrat de vente la conclusion d'un pacte d'emption ou d'une promesse d'achat, la vente des actifs de l'objet du contrat (entreprise à vendre) ou de tout autre acte juridique par lequel le mandant convertit tout ou partie de la valeur de l'objet vendu. Il en va de même si une telle opération est réalisée (i) dans les trois mois suivant l'expiration du contrat lorsque l'opération ou la vente (ou tout acte juridique assimilé à un contrat de vente) est conclue après la fin de la durée du contrat et/ou (ii) dans les deux ans suivant la conclusion du contrat lorsque celui-ci a été résilié de manière anticipée et/ou (iii) dans les cinq ans suivant l'expiration du contrat lorsque la conclusion de l'opération a été rendue possible grâce à l'intervention de Consulta dans le cadre de son mandat et/ou grâce à son soutien.

La commission de vente est également due lorsque Consulta présente un acquéreur potentiel désireux de conclure un contrat, mais que le mandant, pour quelque raison que ce soit, ne souhaite pas vendre à celui-ci, ou lorsqu'un acquéreur potentiel transmet l'offre reçue de Consulta à un tiers et que ce dernier conclut un contrat de vente ou tout acte juridique assimilé à un contrat de vente.

Sur la base de l'exclusivité convenue (si elle est applicable au paquet concerné), la commission de vente est due également en cas de vente directe par le mandant à un tiers (acquéreur potentiel non transmis par le mandataire) pendant la durée du contrat entre le client et Consulta. Il en va de même si une telle opération est conclue dans les deux ans à compter de la conclusion du contrat entre Consulta et le client, même si le contrat a été résilié préalablement pour quelque raison que ce soit, ou si une telle opération est conclue dans les cinq ans à compter de l'expiration du contrat et que la conclusion de l'opération a été rendue possible grâce à l'intervention de Consulta dans le cadre de son mandat et/ou grâce à son soutien.

Consulta AG
Wirtschafts- und
Unternehmensberatung

Villa Weber
Case postale 252
8630 Rüti ZH

Tél. +41 55 250 55 55

www.consulta.swiss



CONSULTA

VI- Conditions de paiement

a. « Plan de succession »

Il existe deux modes de paiement possibles :

- Versements trimestriels
- Versement unique

Le client choisit le mode de paiement lors de la commande du paquet.

b. « Inscription »

La facturation est effectuée quatre semaines après la conclusion du contrat. La facture est payable dans les quatre semaines. En cas de retard, Consulta est en droit de facturer des frais de rappel à hauteur de CHF 20.

VII- Obligations de Consulta

a. Fourniture de services

Consulta s'engage, en tant que spécialiste, à exécuter le contrat avec soin, fidélité et compétence. Consulta garantit que tous les services fournis sont conformes aux conditions et spécifications contractuelles ainsi qu'aux prescriptions légales. Consulta informe régulièrement le client de l'avancement des travaux et lui signale immédiatement par écrit toute circonstance qui entrave ou compromet l'exécution conforme au contrat. Le client dispose en tout temps d'un droit de contrôle et d'information sur toutes les parties du mandat. En l'absence d'une procuration écrite, Consulta n'est pas habilitée à représenter le client ; elle ne peut engager le client à l'égard de tiers.

La relation contractuelle entre le client et Consulta ne constitue pas un contrat d'entreprise.

b. Auxiliaires

Les parties ont expressément le droit de faire appel à des auxiliaires pour l'exécution de leurs obligations conformément au contrat. Elles doivent veiller à ce que le recours à l'auxiliaire se fasse dans le respect de toutes les dispositions légales impératives et d'éventuelles conventions collectives de travail.

Consulta AG
Wirtschafts- und
Unternehmensberatung

Villa Weber
Case postale 252
8630 Rüti ZH

Tél. +41 55 250 55 55

www.consulta.swiss



CONSULTA

c. Garantie de remboursement

Dans le cadre du « Plan de succession », Consulta promet au client une plus-value découlant des optimisations en cas de règlement réussi de la succession (voir chiffre IV) à hauteur du quintuple du versement unique ou de la somme des versements trimestriels. Si tel n'est pas le cas, le versement unique ou la somme des versements trimestriels est remboursé. Le calcul de la plus-value est déterminé sur la base des économies d'impôt réalisées puis présenté au client sur demande. Si les optimisations fiscales proposées ne sont pas mises en œuvre par le client, les économies d'impôt potentielles sont prises en compte pour ce calcul. S'il ne s'agit pas d'un cas de réussite, les documents reviennent au client pour une utilisation ultérieure gratuite lorsque le montant unique a été versé ou le paiement intégral de la somme des versements trimestriels effectué. Consulta conserve les droits d'auteur sur les documents établis.

d. Devoirs de coopération

Le client met à la disposition de Consulta tous les documents requis pour l'exécution du mandat et fait tout le nécessaire pour que celle-ci puisse exécuter son mandat.

VIII- Recours à des personnes externes

Sur demande, le client reçoit un login lui permettant de se connecter au système de Consulta (Extranet). Ces informations de connexion sont mises à disposition pour un maximum de quatre utilisateurs différents.

IX- Responsabilité

La responsabilité de Consulta et de ses auxiliaires est limitée en cas de négligence légère. Le plafond de responsabilité est limité au volume des honoraires de Consulta.

Consulta AG
Wirtschafts- und
Unternehmensberatung

Villa Weber
Case postale 252
8630 Rüti ZH

Tél. +41 55 250 55 55

www.consulta.swiss



CONSULTA

X- Durée du contrat, autorisations et résiliation en cas d'abonnement

a. Plan de succession

a. Durée

En appliquant le modèle de prix comprenant une commission de vente, Consulta fournit une prestation préalable dans le cadre de la vente d'une entreprise. Elle obtient donc, pendant la durée du contrat, l'exclusivité pour la recherche d'acquéreurs. Si aucun contrat de vente ou acte juridique assimilé à un contrat de vente n'a été conclu pendant la durée du contrat, celui-ci se prolonge tacitement pour une durée supplémentaire de six mois, à moins qu'il ne soit résilié par une partie contractante, par lettre recommandée, dans le mois précédant son expiration ou sa prolongation, selon les conditions suivantes :

Le contrat peut être résilié pour la première fois 24 mois après son acceptation par Consulta, pour la fin du 24^e mois et moyennant un préavis de dix jours ouvrables. Si aucun contrat de vente ou acte juridique assimilé à un contrat de vente n'a été conclu pendant la durée du contrat, celui-ci se prolonge tacitement pour une durée supplémentaire de six mois, à moins qu'il ne soit résilié par une partie contractante, par lettre recommandée, dix jours ouvrables avant son expiration ou sa prolongation.

b. Droit de se départir du contrat

Consulta peut refuser un client à tout moment et sans motif. L'absence de confirmation d'une demande/commande dans les dix jours ouvrables doit être assimilée à un refus.

Le client peut se départir du contrat dans les trois jours ouvrables suivant l'envoi de la commande.

Les modifications et compléments apportés au contrat ainsi que la résiliation de ce dernier requièrent la forme écrite.

Consulta AG
Wirtschafts- und
Unternehmensberatung

Villa Weber
Case postale 252
8630 Rüti ZH

Tél. +41 55 250 55 55

www.consulta.swiss



CONSULTA

b. Inscription

Les deux premières semaines sont gratuites. Pendant cette période (arrivée), le client peut se départir du contrat par écrit. En cas de retrait, aucun frais n'est perçu.

XI- Mots de passe, confidentialité

Les parties traitent de manière confidentielle tous les faits et informations qui ne sont ni notoires ni accessibles au public et dont la confidentialité présente, de par leur nature et en toute bonne foi, un intérêt. En cas de doute, les faits et informations doivent être traités de manière confidentielle. L'obligation de garder le secret existe déjà avant la conclusion du contrat et perdure après la fin de la relation contractuelle. Le client s'engage également à garder secrets les mots de passe et à informer Consulta immédiatement et par écrit de tout soupçon d'utilisation abusive de mots de passe.

XII- Droit d'auteur, copyright

Tous les résultats du travail du mandataire, en particulier les copies, projets, modèles, esquisses, mises en page et documents imprimés, appartiennent à Consulta. Le mandataire peut toutefois utiliser les documents contractuels et autres documents de transaction établis par Consulta dans l'exercice indépendant et sans consignes de son activité d'avocat.

Tous les droits de propriété intellectuelle résultant de l'exécution du contrat (fourniture des services) sont la propriété de Consulta. Celle-ci peut en particulier utiliser, modifier et vendre sans restriction tous les résultats du travail. En cas d'échec, le client peut continuer à utiliser les résultats du travail dans le cadre du règlement de sa propre succession.

XIII- Protection des données

a. Analyse

Les données sont enregistrées et traitées (ainsi qu'analysées) conformément à la déclaration de protection des données.

b. Conservation

Sauf instruction expresse, les données sont conservées électroniquement pendant 50 ans.

Consulta AG
Wirtschafts- und
Unternehmensberatung

Villa Weber
Case postale 252
8630 Rüti ZH

Tél. +41 55 250 55 55

www.consulta.swiss



CONSULTA

c. Partage d'informations

L'information relative au fait que le client et Consulta ont conclu un contrat (en cas d'inscription ou de mandat) est transmise à AXA dès lors qu'un code promotionnel a été utilisé. Le client consent explicitement à la transmission des données.

d. Autres documents

Les documents ainsi que ceux établis sur demande, tels que les pactes successoraux, les mandats pour cause d'incapacité, les testaments ou les directives anticipées du patient, sont régis par la déclaration de protection des données.

XIV- For et droit applicable

Seul le droit matériel suisse est applicable à la relation contractuelle.

Le for exclusif est au siège de Consulta.

Dispositions finales

Sans l'accord exprès de Consulta, le client n'est pas en droit de transférer à des tiers des droits découlant des présentes CG ou en lien avec l'offre de Consulta.

Consulta peut modifier les présentes CG à tout moment. Elle informe ses clients de manière appropriée des modifications importantes.

Consulta AG
Wirtschafts- und
Unternehmensberatung

Villa Weber
Case postale 252
8630 Rüti ZH

Tél. +41 55 250 55 55

www.consulta.swiss